

Image not found or type unknown



Accident de la route cervicales endommagées

Par **estelle56**, le **14/08/2015** à **18:14**

Bonjour,

Ma voisine a eu un accident de voiture, les cervicales sont touchées et depuis cet accident sa vie a changé elle ne peut plus rien faire comme avant. Mais le médecin de l'assurance estime qu'elle peut exercer une activité salariale car elle peut pivoter la tête mais seulement quelques secondes. Que doit-elle faire pour prouver que sa vie a changée ? que les tâches du quotidien sont une épreuve ? et qu'elle ne peut pas travailler ?

Merci de votre aide

Cordialement

Par **vincent59110**, le **15/03/2016** à **01:17**

la seule chose que je vois serait de réaliser une expertise (mais qui sera à ses frais).

Cordialement.